VENTES A L'ENCAN.

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

En vertu d'un ordre de l'Hon. W. B Rommerville, juge de la Division D de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire No 71,603 succession de Constance et John M. Lesmis, ledit ordre daté et signé le 22 octobre 1903, je vendrai à l'encan public, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne Mercredi le 28 novembre 1903 la propriété ci-après décrite à savoir:

1° Un lot de terre à Pain courville paroisse Assomption, borné du côté vers le Bayou La fourche par le lot de C. J. Savoy et du côté vers le bois par le lot de John F. Manfray, mesurant 100 pieds de face au chemin public à Bruslé St Vincent sur une profondeur de 190 pieds plus ou moins ensemble avec les bâtisses et améliorations. Acquis suivre des transferte 31, folio 562 et seq. 2° Un lot de terre à Paincourtville paroisse Assomption mesurant 70 pieds au chemin public à Brule St Vincent sur une profondeur de deux arpents et demi plus ou moins, entre lignes parallèles, borné sur la façade ou le côté nord par la manche Brûlé St Vincent par le côté nord par le lot autrefois appartenant à Urain Gervais et à l'est par la terre de Mme H. C. Blanchard et au sud par le lot de Scott Lewis ensemble avec sept petites maisons de résidence, améliorations, etc. Acquis suivre des transferts 41 folio 198 et seq. 3° Un lot de terre dans la paroisse Lafourche, mesurant un demi arpent sur un chemin public sur un arpent de profondeur droit chemin entre lignes parallèles, avec réservation du lot mis de côté et maintenant occupé par l'Ecole publique. Acquis suivre des transferts 27, folio 277. Conditions—Comptant.

J. L. ONORATO Encanteur
Bureau 503 rue Baronne
25 oct—25—nov 1 8 15 22 25

J. A. Reinach.

ANNONCE JUDICIAIRE

Une étendue de Terre de Valeur au dessus d'Algier

Succession de Louise Estevan

No 68,923—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR JACOB A. REINACH Encanteur—Bureau No 3 4 rue Baronne—JEUDI, le 19 novembre, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne. En vertu d'un ordre daté et signé le 12 octobre 1903 par l'Hon. John St. Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division C, agissant pour l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Division E, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessous intitulée, je procéderai de vendre à l'enchère publique la propriété ci-après décrite à savoir:

Une certaine étendue ou portion de terre désignée comme partie de Lots Nos Dix et Onze propriété de plantation située dans le cinquième district de cette ville étant arpent sur le côté de étendue originale acquise par George F. Keurn de L. J. Dufossat suivant acte en date du 29 avril 1856, titre enregistré dans le Bureau des Transferts, livre 71, folio 92, ayant une largeur d'un arpent et demi [illegible] plus ou moins sur la ligne de côté [illegible] Manoir [illegible] pieds du centre de la Levée vers une ligne supérieure et inférieure des propriétés de Pace et de Leonhardt de la contenance profondeur entre les lignes vers [illegible] pieds plus ou moins, le tout tel que le dit terrain se trouve figuré sur le plan de Dewey à Waddill, voyer et ingénieur civil daté le 15 mars 1902 enregistré dans les procédures No 13,985 Cour de Circuit des E. U. pour le District Est de la Louisiane, aussi depuis plus droit District susdit et figuré par Wm H. Seymour prédécesseur du vendeur de notre [illegible] Paroisse d'Orléans [illegible] droite et Charles Unons Lewis [illegible] voyer de 1er ferrie, et le 1er mai 1870 déposé en l'Etude de Wm. H. Seymour notaire en cette ville. Ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et toutes les droits voies et privileges y appartenant ou en dépendant.

Termes et Conditions—Comptant. La quelle sera devant faire en espèce 10 0/0 en plus au moment de l'adjudication. Acte à vente passer devant Edwin H. Seymour notaire de la ville. Les frais de mutation.

Wm H Seymour, Felix J. Dreyfous avocats
15 oct—15 18 25—nov 1 15 18 à date

COTTAGE DOUBLE DE BRIQUE
UNE DES PRINCIPALES AVENUES
LA RUE R.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme Marguerite Vetter veuve James Robertson

No 71,429 Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division C.

PAR JACOB A. REINACH Encanteur—Bureau No 304 rue Baronne—Le JEUDI 1er novembre 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne et vertu d'un ordre daté et signé le 8 octobre 1903 par l'Hon. John St. Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division C, agissant pour l'Hon. Fred. D. King, juge de la Division E, la propriété ci-après décrite sera vendue à l'enchère publique—

Un certain lot ou portion de terre dans le Cinquième District de cette ville dans l'Isle No 42 borné par les avenues Pacifique et R. aille, les rues Taylor et Peter ledit lot numéroté est figuré et désigné par le No 6, par W. T. Thompson voyer daté le 7 mars 1848 et est désigné par la lettre D, ledit lot ou portion de terre mesurant trente deux pieds de face à l'avenue Pacifique sur une profondeur de cent quarante pieds plus ou moins entre lignes parallèles avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent, droits, voies avantages y appartenant ou de quelque façon et cependant.

Termes et Conditions. Un tiers ou plus comptant, la balance à un et deux ans en billets de l'acquéreur à option de l'acquéreur la portion de crédit de ladite vente devant être représentée par des billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication, jusqu'au paiement garantis par hypothèque spéciale et vendeur et privilège sur la propriété vendue le titre demeurant devant être transféré au garant de l'acquéreur devant faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.

Les frais de cette vente payables par l'acquéreur devant être réglés par le notaire instrumentant.

Acte de vente passé devant Edwin H. Seymour notaire de la ville.

Wm H Seymour, Felix J. Dreyfous avocats
15 oct—15 18 25—nov 1 15 18 à date

COTTAGE DOUBLE DE BRIQUE
UNE DES PRINCIPALES AVENUES
LA RUE R.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme Marguerite Vetter veuve James Robertson

No 71,429 Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division C.

PAR JACOB A. REINACH Encanteur—Bureau No 304 rue Baronne—Le JEUDI 1er novembre 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne et vertu d'un ordre daté et signé le 8 octobre 1903 par l'Hon. John St. Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division C, agissant pour l'Hon. Fred. D. King, juge de la Division E, la propriété ci-après décrite sera vendue à l'enchère publique—

Un certain lot ou portion de terre dans le Cinquième District de cette ville dans l'Isle No 42 borné par les avenues Pacifique et R. aille, les rues Taylor et Peter ledit lot numéroté est figuré et désigné par le No 6, par W. T. Thompson voyer daté le 7 mars 1848 et est désigné par la lettre D, ledit lot ou portion de terre mesurant trente deux pieds de face à l'avenue Pacifique sur une profondeur de cent quarante pieds plus ou moins entre lignes parallèles avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent, droits, voies avantages y appartenant ou de quelque façon et cependant.

Termes et Conditions. Un tiers ou plus comptant, la balance à un et deux ans en billets de l'acquéreur à option de l'acquéreur la portion de crédit de ladite vente devant être représentée par des billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication, jusqu'au paiement garantis par hypothèque spéciale et vendeur et privilège sur la propriété vendue, le titre demeurant devant être transféré au garant de l'acquéreur devant faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.

Les frais de cette vente payables par l'acquéreur devant être réglés par le notaire instrumentant.

Acte de vente passé devant Edwin H. Seymour notaire de la ville.

Wm H Seymour, Felix J. Dreyfous avocats
15 oct—15 18 25—nov 1 15 18 à date

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Mme Margaretha Hess, veuve par premier mariage de J. Molitor et veuve par second mariage de Christian Beck.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 71,849 — Division A — Attendu que Alexander Beck, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Margaretha Hess veuve par premier mariage de J. Molitor et veuve par second mariage de Christian Beck, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Wm B. Grant, avocat.
24 oct—24 25— nov 2

Succession de Mme Mary Sangspiel, veuve en premières noces de Chas W. Kieder et femme décédée en deuxième noces de Frank Martin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 71,733—Division E—Attendu que Frank Martin a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Mary Sangspiel Martin, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—R. Emmet Hingle, A. J. Cahill, avocats.
17 oct—15 20 25

Succession de John B. Donnally

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. No 71,794—Division E—Attendu que Antonio Patorno, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John B. Donnally décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Wm B. Grant, avocat.
24 oct—24 26— nov 2

Le "Title & Mortgage Guarantee Co., Ltd",

Bureau 313 Bâtisse Hennen,

Vous assure contre les vices dans les titres de vos propriétés. Titres examinés avec soin. L'examen ne vous coûte rien si le bon n'a pas été émis.

Venez nous Consulter pour Renseignements
3 sept—3m— mar jeu dim

VENTES A L'ENCAN.

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété Excellente pour Placement dans le Quatrième District

Emplacement attrayant pour commerce et da[illegible]

[illegible] rues Septième et Hui[illegible]
Cottage simple au 414 et 416 rue Huitième et cottage double Nos 418 et 420 rue Huitième entre les rues Tchoupitoulas et St Thomas.

Cottage simple en brique No 2518 rue Tchoupitoulas et le cottage double en briques Nos 2620 et 2622 rue Tchoupitoulas.

Succession de Elizabeth Hammel

No 71,591—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR STROUDBACK & STERN Leonard L. Stern, Encanteur—JEUDI, le 19 novembre 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 24 septembre 1903 et signé le 30 septembre 1903 par l'Hon. W. E. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, les propriétés ci-après décrites, à savoir:

No 1. Quatre lots de terre vacants situés dans le Deuxième District de cette ville dans l'Isle No 550 borné par les rues Casa-Calvo, Marais et Dauphine, désignés par les Nos Un, Deux, Trois et Quatre, suivant plan de Hedin & Schirbaum, architectes, daté le 17 novembre 1865 et déposé en l'étude d'Amédée Dupaty, ancien notaire, ayant un à l'autre et mesurant ensemble plus ou moins cent trente deux pieds, en pointe et sept lignes de face à la rue Alexandre, deux cent neuf pieds, onze pouces et quatre lignes sur la rue Marais et deux cent quarante huit sur une ligne sur l'autre ligne de côté mesurant ensemble la dite vente balance dûe [illegible] qui est d'une forme irrégulière.

No 2 Quatre certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le deuxième district de cette ville dans l'Isle borné par les rues Esplanade, Bell, anciennement St John) désignés par les Nos trois, quatre, cinq et six sur un croquis annexé à la vente par la défunte Veuve Henry Beebe à Richard P. Stecker passé par devant F. D. Charbonnet notaire, le 27me jour de mai 1901, d'après ledit croquis lesdits lots mesurent comme suit.

Lot No "Trois" formant le coin des rues Esplanade et White (ou Sixième) mesurant soixante neuf pieds onze pouces et huit lignes de face à la rue Esplanade, cinquante cinq pieds huit pouces et quatre lignes de largeur sur la ligne du fond, cent trente cinq pieds quatre pouces et deux lignes de profondeur sur la ligne de côté du lot No Deux ci-devant trente pieds dix pouces et six lignes de profondeur sur la ligne de côté du lot No Quatre mesurant soixante neuf pieds onze pouces et huit lignes de face à la rue Esplanade, cinquante cinq pieds huit pouces et quatre lignes de largeur sur la ligne du fond, cent trente cinq pieds quatre pouces et deux lignes de profondeur sur la ligne de côté du lot No Deux ci-devant trente pieds dix pouces et six lignes de profondeur sur la ligne de côté du lot No Quatre mesurant quarante neuf pieds huit pouces et quatre lignes de face sur la rue White (ou Sixième) mesurant cent vingt cinq pieds de profondeur entre lignes parallèles. Lot No Vingt formant l'encoignure des rues Huitième et Chestnut connu comme No 1233 rue Huitième. La propriété sera vendue sujette au bail expirant le 30 septembre 1904, au taux de $50 par mois et les billets du loyer seront livrés à l'acquéreur.

Les améliorations sont connues comme No 1233 rue Huitième, coin Chestnut, et comprennent un bel et attrayant cottage élevé avec mansarde, retiré de la banquette et en arrière, chambre à bain avec les améliorations moderne et sanitaires, offices etc. Aussi une bâtisse en bois à deux étages adjacente dans le fond, et contenant cinq chambres, hangars, citernes et écuries dans la cour. Le vestibule, salons et salle à manger ont de magnifiques cheminées et candelabres, portes et fenêtres à glace artistique, les murs sont magnifiquement peints à fresques. La maison est dans une splendide localité et près de toutes les commodités, lignes de chars, etc.

Termes et Conditions — Un tiers ou plus comptant et la balance en un et deux ans ou en un an à l'option des acquéreurs la portion de crédit de ladite vente devra être représentée par un ou des billets de l'acquéreur, garantie par liens et privileges du vendeur sur la propriété vendue, ledit billet ou billets portant intérêt au taux de sept pour cent par an à partir de la date jusqu'au paiement. Acte de vente devant être passé pardevant F. D. Charbonnet notaire public aux frais des acquéreurs, qui assumeront en plus les taxes d'Etat et de ville pour l'année 1903 et devront aussi payer comptant au moment de l'adjudication dix pour cent du prix d'achat. L'acquéreur ou les acquéreurs paieront cinq pour cent sur le montant dont le billet ou billets en cas de nécessité d'un procès ou des procès pour en forcer le paiement desdits billets et pour garantir aussi le privilège des vendeurs et [illegible] spéciale.

Dans après [illegible]
Sambola [illegible] avocats.
15 oct—[illegible] nov 1 8 15 17 19

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Le Magnifique Cottage Elevé,

Avec Terrains Spacieux.
No 1233 Rue Huitième.
Encoignure Chestnut.

La Belle Bâtisse,

Avec Pelouse, coin des rues Chestnut et Sixième

La Grande et Jolie Résidence,

2712 Esplanade.

De magnifiques lots à bâtir.

Dans l'Ilet des Rues Esplanade, Belle, White et Crête.

—ET—

QUATRE SPLENDIDES LOTS A BATIR,
Rue du Canal.

Coin de la Rue Alexander,

Borné par Murat et Iberville,

Mesurant 200 pieds de face à la rue du Canal sur une profondeur de 132 pieds.

Stroudback & Stern.

ANNONCE JUDICIAIRE.

coucher vestibule dans le fond, etc. aussi une bâtisse à deux étages dans le fond contenant à la maison ci-dessus et communiquant par des galeries et contenant à chaque étage galerie, 2 chambres et escaliers, etc. La salle à manger et les salons ont de jolies cheminées en marbre. La maison a de grands terrains à citernes, écuries, etc., et est près de toutes les conveniences.

No 3. Quatre certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, servitudes et avantages y appartenant, situés dans le Quatrième District de cette ville dans l'Ilet désigné par le numéro municipal 162 borné par les rues Septième, Huitième, Camp et Chestnut, lesdits lots sont désignés par les Nos Dix sept, Dix huit, Dix neuf et Vingt sur un plan tiré par Muelhausen, voyer, le quatrième jour de mai 1844 et déposé en l'étude pour référence de L. Hermann, ancien notaire, et mesurant conformement audit plan, comme suit à savoir:

Lots Nos Dix sept et Dix huit chacun, trente un pieds onze pouces de face sur la rue Huitième par cent vingt cinq pieds de profondeur entre lignes parallèles et les lots Nos Dix Neuf et Vingt mesurent chacun trente deux pieds de face à la rue Huitième par cent vingt cinq pieds de profondeur entre lignes parallèles. Lot No Vingt formant l'encoignure des rues Huitième et Chestnut connu comme No 1233 rue Huitième. La propriété sera vendue sujette au bail expirant le 30 septembre 1904, au taux de $50 par mois et les billets du loyer seront livrés à l'acquéreur.

Les améliorations sont connues comme No 1233 rue Huitième, coin Chestnut, et comprennent un bel et attrayant cottage élevé avec mansarde, retiré de la banquette et en arrière, chambre à bain avec les améliorations moderne et sanitaires, offices etc. Aussi une bâtisse en bois à deux étages adjacente dans le fond, et contenant cinq chambres, hangars, citernes et écuries dans la cour. Le vestibule, salons et salle à manger ont de magnifiques cheminées et candelabres, portes et fenêtres à glace artistique, les murs sont magnifiquement peints à fresques. La maison est dans une splendide localité et près de toutes les commodités, lignes de chars, etc.

Termes et Conditions — Un tiers ou plus comptant et la balance en un et deux ans ou en un an à l'option des acquéreurs la portion de crédit de ladite vente devra être représentée par un ou des billets de l'acquéreur, garantie par liens et privileges du vendeur sur la propriété vendu, ledit billet ou billets portant intérêt au taux de sept pour cent par an à partir de la date jusqu'au paiement. Acte de vente devant être passé pardevant F. D. Charbonnet notaire public aux frais des acquéreurs, qui assumeront en plus les taxes d'Etat et de ville pour l'année 1903 et devront aussi payer comptant au moment de l'adjudication dix pour cent du prix d'achat. L'acquéreur ou les acquéreurs paieront cinq pour cent sur le montant dont le billet ou billets en cas de nécessité d'un procès ou des procès pour en forcer le paiement desdits billets et pour garantir aussi le privilège des vendeurs et [illegible] spéciale.

Dans après [illegible]
Sambola [illegible] avocats.
15 oct—[illegible] nov 1 8 15 17 19

Denis, Danziger & Tessier.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le cottage simple en bois.
3121 Magnolia, entre les rues Jackson et Joséphine.

Succession de Alla [illegible] Merki

No 71,300— Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS DANZIGER & TESSIER—J. C. Denis Encanteur—Bureau No 134 rue Carondelet—MARDI le 3 novembre 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 1er octobre 1903 de l'Hon. John St Paul, juge de la susdite Cour, Division C agissant pour l'Hon. Fred D. King, juge de susdite Cour, Division E maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Quatrième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Josephine, Jackson, Clara et Maunsell, maintenant Magnolia, désigné par le No 6 sur un plan spécial, déposé en l'étude de Robert J. Ker, notaire en cette ville, comme plan No 12 du livre des plans No 1, lequel lot mesure en mesure américaine, 30 pieds de face à la rue Magnolia, 30 pieds de largeur dans le fond et une profondeur de 120 pieds 5 pouces 1 ligne entre lignes parallèles les améliorations sont désignées par le No 3121 rue Magnolia, et comprenant un cottage simple en bois, grand passage pour voiture sur le côté, contenant 4 chambres petit hangar, écuris avec 12 stalles, citerne, hangar.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur la balance, s'il y en a, représentée par des billets de l'acquéreur payables en un et deux ans après date avec intérêt au taux de 8 pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement garantis par hypothèque spéciale sur la propriété vendue avec toutes les clauses usuelles de sécurité. 10 pour cent au moment de l'adjudication. Les actes de vente devant être passés pardevant Valentine J. Stentz, notaire, aux frais de l'acquéreur, et l'acquéreur devant assumer les taxes de 1903 sus dessus du prix de l'adjudication.

Geo. J. Untereiner, avocat.
3 oct—3 4 11 18 25—nov 1 3

ANNONCE JUDICIAIRE

Résidences Simples et Double dans le Quatrième District.

Succession de N. Boins J. Keating.

No 71,104—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS DANZIGER & TESSIER, encanteurs — Bureau, No 134 rue Carondelet — MARDI le 3 novembre 1903 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 25 septembre 1903 de l'Hon. John St Paul juge de la susdite Cour, Division C agissant pour l'Hon. Fred D. King juge de susdite Cour, Division E maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Quatrième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Josephine, Jackson, Clara et Maunsell, maintenant Magnolia, désigné par le No 6 sur un plan spécial, déposé en l'étude de Robert J. Ker, notaire en cette ville, comme plan No 12 du livre des plans No 1, lequel lot mesure en mesure américaine, 30 pieds de face à la rue Magnolia, 30 pieds de largeur dans le fond et une profondeur de 120 pieds 5 pouces 1 ligne entre lignes parallèles les améliorations sont désignées par le No 3121 rue Magnolia, et comprenant un cottage simple en bois, grand passage pour voiture sur le côté, contenant 4 chambres petit hangar, écuris avec 12 stalles, citerne, hangar.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur la balance, s'il y en a, représentée par des billets de l'acquéreur payables en un et deux ans après date avec intérêt au taux de 8 pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement garantis par hypothèque spéciale sur la propriété vendue avec toutes les clauses usuelles de sécurité. 10 pour cent au moment de l'adjudication. Les actes de vente devant être passés pardevant Valentine J. Stentz, notaire, aux frais de l'acquéreur, et l'acquéreur devant assumer les taxes de 1903 sus dessus du prix de l'adjudication.

Geo. J. Untereiner, avocat.
3 oct—3 4 11 18 25—nov 1 3

Denis, Danziger & Tessier.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Sur la Ligne de la Réserve Navale.

Quatre Bons Lots de Terre.

Succession de Frank Peters.

No 71,361—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS DANZIGER & TESSIER—J. C. Denis encanteur, bureau No 134 rue Carondelet.—JEUDI le 29 novembre 1903 à midi à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 20 octobre 1903, dans l'affaire ci-dessous intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Quatre certains lots de terre situés dans le Cinquième District de cette ville dans l'Ilet borné par les rues Rochebleve, Peridido, Gravier et Degenets, désigné par le numéro 12 et mesurant 30 pieds de face à la rue Rochebleve sur la même largeur dans le fond sur les profondeurs suivantes à savoir 172 pieds 5 pouces 2 et 2/3 lignes sur le côté vers la rue Peridido et 173 pieds 8 pouces et 3 lignes plus ou moins de profondeur sur l'autre ligne de côté séparant ledit lot du lot No 13.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, et la balance en un crédit de un et deux ans, garanti par hypothèque spéciale sur les lots vendus, portant intérêt à 8 pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété vendue avec toutes les clauses usuelles de sécurité, 10 pour cent comptant, le tout à être passé pardevant Valentine J. Stentz notaire aux frais de l'acquéreur.

Geo. J. Untereiner, avocat.
3 oct—3 4 11 18 25—nov 1 3

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Deux lots cottages simples dans le Quatrième District

No 2010 rue Sixième, entre les rues Rempart et Saratoga, et 2011 rue Première entre les rues Rempart et Saratoga.

Peter Windeteen vs George Smith et als.

No 71,015—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS DANZIGER & TESSIER—J. C. Denis encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—JEUDI le 19 novembre 1903 à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, il sera vendu à l'enchère publique sur vente d'un jugement rendu le 12 octobre 1903, et signée 16 octobre 1903, par l'Hon. John St Paul, juge de la susdite cour, Division C dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir:

1. Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Sixième, Septième, Sud Remparts et Saratoga, désigné par la lettre A ou le No 9 sur un plan par J. A. D'Hémécourt, daté le 27 mars 1861, et mesurant 30 pieds de face à la rue Sixième sur une profondeur de 110 pieds entre lignes égales et parallèles, les améliorations comprenant un cottage attaché en bois désigné par le No 2010 rue Sixième et contenant 4 chambres, galerie de côté, citerne, hangar, etc. Une bonne résidence ou un placement de rapport.

2. Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Première, Saratoga et Sud Remparts désigné par le No 18 sur un plan fait par A. Koel daté le 13 septembre 1854 et mesurant 30 pieds de face à la rue Première, sur une profondeur de 86 pieds 8 pouces et façade sur une allée de 10 pieds de largeur commune audit lot et autres. Les améliorations sont désignées par le No 2011 rue Première et contenant 4 chambres, galeries sur la façade et le côté interne, hangar, etc.

Dans un bon voisinage et en demande par de bons locataires.

Conditions — 1/3 au plus comptant à l'option des acquéreurs et la balance à 1 et 2 ans en deux traites représentées par des billets de l'acquéreur, payables en 1 et 2 ans après la date, portant 8 pour cent par an d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'au paiement garantis par lien de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue avec toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1903 en plus et au dessus du prix de l'adjudication et faire un dépôt de 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant Valentine J. Stentz notaire aux frais des acquéreurs.

18 oct—18 25—nov 1 8 15 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

BON COTTAGE DOUBLE,

2658 et 2660 Chemin de Gentilly, près du terrain des courses.

Succession de Elena Blanc, femme divorcée de A. Jno Blanc.

No 71,428 Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DENIS DANZIGER & TESSIER, Encanteurs — Bureau 134 rue Carondelet MARDI le 10 novembre 1903 à midi à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 8 octobre 1903, de l'Hon. John St Paul, juge de la susdite Cour, Division C dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir:

Une portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le troisième district de cette ville, dans l'Ilet borné par le Chemin de Gentilly, la ligne de Route St. Louis, le Chemin de la Levée et la rivière septième et le canal allant au Bayou Sauvage laquelle portion de terre est désignée par la lettre A sur un dessin d'arpentage par C. Urban Lewis, déposé voyer de ville daté le 31 janvier 1898, et annexé pour référence à un acte passé le 4 avril 1898 pardevant Geo. C. Waldo notaire et mesurant 35 pieds 4 pouces de face au Chemin de Gentilly sur une profondeur au la ligne de côté vers la rue Levée et irrégulière [illegible] à la ligne du chemin de Gentilly de 115 pieds une largeur dans le fond de 84 pieds, et une profondeur sur la ligne de côté vers la grande Route St Jean de 77 pieds 2 pouces laquelle dite portion de terre est composée de tout le lot No 8 et la plus grande partie de tout le lot No 9 et une petite portion dans le fond du lot No 10, les améliorations comprenant un cottage double contenant de chaque côté 4 chambres, cuisine, hangar citerne etc.

Conditions—Comptant et l'acquéreur devant payer les taxes de ville et d'Etat de 1903 en plus et au dessus du prix de l'adjudication 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication. Les actes de vente pardevant A. J. Lemle notaire aux frais de l'acquéreur.

10 oct—10 11 18 25 nov 1 8 15

VENTES A L'ENCAN.

Rennyson & Rufer.

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriété du Premier District, [illegible] pieds de quatre chambres No 641 [illegible] Rochebleve, entre les rues Peridido et Gravier.

Dans l'affaire de la succession de Mme Peter Paul Nave.

No 71,463—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans. Division A.

PAR RENNYSON & RUFER, Encanteurs, A leurs propre Bourse à l'encoignure des rues Chevrolet et Peridido à midi, MERCREDI le 25 novembre 1903 en vertu d'un ordre daté et signé le 23 octobre 1903 par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A de la Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, il sera vendu à enchère publique la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre, situé dans le premier district de cette ville dans l'Ilet signé par le numéro municipal 575 borné par les rues Rochebleve, Peridido, Gravier et Degenets, désigné par le numéro 12 et mesurant 30 pieds de face à la rue Rochebleve sur la même largeur dans le fond sur les profondeurs suivantes à savoir 172 pieds 5 pouces 2 et 2/3 lignes sur le côté vers la rue Peridido et 173 pieds 8 pouces et 3 lignes plus ou moins de profondeur sur l'autre ligne de côté séparant ledit lot du lot No 13.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, et la balance en un crédit de un et deux ans, garanti par hypothèque spéciale sur les lots vendus, portant intérêt à 8 pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété vendue avec toutes les clauses usuelles de sécurité, 10 pour cent comptant, le tout à être passé pardevant Valentine J. Stentz notaire aux frais de l'acquéreur.

I. B. RENNYSON, Encanteur
25 oct—25—nov 1 8 15 22

Le "Title & Mortgage Guarantee Co., Ltd,"

Bureau 313 Bâtisse Hennen,

Vous assure contre les vices dans les titres de vos propriétés. Titres examinés avec soin. L'examen ne vous coûte rien si le bon n'a pas été émis.

Venez nous Consulter pour Renseignements
3 sept—3m— mar jeu dim

W. H. Fitzpatrick

ANNONCE JUDICIAIRE.

ATTENTION,

Spéculateurs et Placeurs.
MAISON SIMPLE
A DEUX ETAGES.
No 2433 rue Laurel.
Encoignure de la rue Deuxième.

Un Bon Placement de Commerce.

Sur Succession de Magdalena Staub (Née Bauer).

No 39,929 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E.

PAR W. H. FITZPATRICK, Encanteur—Bureau 824 rue Commune—MARDI, le 24 novembre 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu conformément à un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la susdite Cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée la propriété-meuble ci-après décrite à savoir:

Deux mulets, Licenses pour wagon, Harnais 1/2 intérêt indivis dans certains outils de stevedores.

Le tout d'après l'inventaire enregistré.

Conditions—Comptant.

25 oct—25—nov 1 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Deux lots cottages simples dans le Quatrième District

No 2010 rue Sixième, entre les rues Rempart et Saratoga, et 2011 rue Première entre les rues Rempart et Saratoga.

Peter Windeteen vs George Smith et als.

No 71,015—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS DANZIGER & TESSIER—J. C. Denis encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—JEUDI le 19 novembre 1903 à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, il sera vendu à l'enchère publique sur vente d'un jugement rendu le 12 octobre 1903, et signée 16 octobre 1903, par l'Hon. John St Paul, juge de la susdite cour, Division C dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir:

1. Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Sixième, Septième, Sud Remparts et Saratoga, désigné par la lettre A ou le No 9 sur un plan par J. A. D'Hémécourt, daté le 27 mars 1861, et mesurant 30 pieds de face à la rue Sixième sur une profondeur de 110 pieds entre lignes égales et parallèles, les améliorations comprenant un cottage attaché en bois désigné par le No 2010 rue Sixième et contenant 4 chambres, galerie de côté, citerne, hangar, etc. Une bonne résidence ou un placement de rapport.

2. Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Première, Saratoga et Sud Remparts désigné par le No 18 sur un plan fait par A. Koel daté le 13 septembre 1854 et mesurant 30 pieds de face à la rue Première, sur une profondeur de 86 pieds 8 pouces et façade sur une allée de 10 pieds de largeur commune audit lot et autres. Les améliorations sont désignées par le No 2011 rue Première et contenant 4 chambres, galeries sur la façade et le côté interne, hangar, etc.

Dans un bon voisinage et en demande par de bons locataires.

Conditions — 1/3 au plus comptant à l'option des acquéreurs et la balance à 1 et 2 ans en deux traites représentées par des billets de l'acquéreur, payables en 1 et 2 ans après la date, portant 8 pour cent par an d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'au paiement garantis par lien de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue avec toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1903 en plus et au dessus du prix de l'adjudication et faire un dépôt de 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant Valentine J. Stentz notaire aux frais des acquéreurs.

18 oct—18 25—nov 1 8 15 18

Le "Title & Mortgage Guarantee Co., Ltd,"

**Bureau